

CHARTRE DES VALEURS

1. INTRODUCTION

La démocratie ne se décrète pas. Elle a besoin d'hommes et de femmes qui la nourrissent pour la faire vivre. Dans ce cas, « l'homme est libre d'agir dans le cadre de sa destinée. Il est libre de délibérer, de prendre des décisions et de choisir entre des alternatives. Il se distingue des animaux par sa liberté de faire le mal ou le bien »

C'est pour cette raison que l'ECiDé a sélectionné treize valeurs d'humanisme et de citoyenneté que ses membres s'engagent impérativement à respecter et à promouvoir. La charte n'est rien d'autre que les Règles fondamentales d'une organisation officielle. Ce qui est imposé ou adopté comme ligne directrice de conduite.

Ces valeurs sont ce en quoi une personne membre de l'ECiDé est digne d'estime, c'est-à-dire les qualités que l'on souhaite à chaque membre.

Il s'agit de valeurs suivantes : l'amour ; l'égalité ; la liberté ; la solidarité ; le travail ; la justice ; le civisme ; la responsabilité ; la discipline ; l'intégrité ; la diversité ; la compétence et le respect de l'environnement.

2. DEFINITION DE VALEURS

2.1 L'amour

Le mot hébreu « ahâbâ » est traduit par le grec « agapè » du verbe « agapao » qui signifie « accueillir avec affection ». Ce terme tend à dire le caractère délibéré d'une tendre « inclination vers » quelqu'un.

Le Nouveau Petit Robert définit l'amour comme une « Disposition à vouloir le bien d'une entité humanisée (Dieu, le prochain, l'humanité, la patrie) et à se dévouer à elle ».

Pour le Grand Larousse Encyclopédique, l'amour est l'« élan du cœur vers quelqu'un ou quelque chose qui l'attire : l'amour de la patrie est le premier amour [...] après l'amour de Dieu.

L'amour est le grand commandement de Dieu dans la Bible : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée. C'est là le grand, le premier commandement » (Matthieu 22 :37-38). Il est également écrit : « Un second est aussi important : Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (V. 39). Haïr quelqu'un, c'est lui vouloir du mal. L'aimer, ce sera donc lui vouloir du bien. L'amour est la bienveillance, la volonté de faire du bien au prochain.

L'amour est le combustible le plus important dans les relations entre les hommes. C'est la valeur qui permet aux hommes de construire une société de paix et de prospérité basée sur le respect mutuel. Dès lors que les hommes et les femmes vivant dans une communauté s'aiment d'un amour sincère, il s'en suivra que chacun s'engagera intimement pour défendre les intérêts vitaux de la communauté.

2.2 L'égalité

L'égalité est le « caractère de ce qui est égal. Le fait pour les humains d'être égaux devant la loi, de jouir des mêmes droits ». L'égalité « se dit particulièrement de l'absence complète de distinction entre les hommes, sous le rapport des droits : Egalité politique, civile, sociale »

La déclaration universelle de droit de l'homme dispose en son article premier que « tous êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits... ». Tous les congolais et toutes les congolaises doivent avoir les mêmes droits fondamentaux garantis par la constitution. Ils doivent avoir les mêmes chances pour accéder à un certain niveau d'éducation et aux conditions de vie convenables. En dehors de la compétence aucune discrimination ne pourra être faite pour aucune raison que ce soit pour accéder à des fonctions politiques ou civiles.

2.3 La liberté

La liberté est l'« action par laquelle un individu ou un peuple est arraché à l'esclavage et devient libre » Elle est comprise également comme « état, situation d'une personne qui n'est pas sous la dépendance absolue de quelqu'un. Possibilité, pouvoir d'agir sans contrainte »

Nous avons donc la liberté d'obéir et de désobéir. Les enfants de Dieu ont « une liberté glorieuse » (Romains 8 :21) et « là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté » (2 Corinthiens 3 :17).

La liberté est la garantie et la faculté de tous d'agir dans la sphère de ce que la loi autorise ou n'interdit pas. C'est le cadre idéal pour l'épanouissement de l'homme. Cependant, cette liberté implique la responsabilité de chacun face à ses actes et l'obligation de respecter et d'accepter la liberté des autres. Le Congolais doit jouir de ses libertés fondamentales pour s'exprimer dans tous

les domaines de la vie nationale. Il ne doit plus se référer à un individu avant de penser ou d'agir. La liberté permet à l'homme d'être le moteur de sa vie afin d'imaginer des solutions nouvelles pour son épanouissement. Ceux qui possèdent une parcelle d'autorité de l'Etat doivent comprendre que les autres membres de la société ne peuvent pas être réduits au niveau de simples admirateurs oisifs et incapables de se prendre en charge.

2.4 La solidarité

Selon Paul-Emile LITTRÉ, la solidarité est l'engagement par lequel des personnes s'obligent les unes pour les autres, et chacune pour tous. C'est donc la responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes.

Pour le Nouveau Petit Robert, la solidarité est le « fait d'être solidaire ; relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne pour les unes, l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance ».

Pour éviter l'exclusion sociale, l'oisiveté et la mendicité, nous devons partager. La mise en place de caisses effectives de sécurité sociale et de retraite est impérative pour le bon fonctionnement du pays. Les citoyens congolais et les entreprises congolaises devront avoir la culture de don et de libéralité pour participer activement à l'amélioration de certaines infrastructures communautaires (hôpitaux, écoles, orphelinat, etc.). De son côté l'Etat doit organiser et promouvoir la solidarité en vue d'aboutir à une meilleure redistribution des richesses du pays.

2.5 Le travail

Le travail est l'« ensemble d'activités humaines coordonnées en vue de produire quelque chose ; état, situation d'une personne qui agit en vue de produire quelque chose ». C'est une « peine qu'on prend pour faire quelque chose. L'homme est né pour le travail, comme l'oiseau pour voler ».

Le travail de l'homme est fondé sur le travail de Dieu ; car Dieu n'est pas l'Absolu immobile se contemplant lui-même, il est le Créateur, c'est-à-dire le travailleur par excellence. C'est par notre travail que nous réalisons ce que nous sommes capables de faire.

« Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ». L'âge de la cueillette et de la mendicité est révolu et seul le travail permet la création des richesses. Le congolais doit se mettre au travail pour donner de la valeur ajoutée aux multiples ressources naturelles que Dieu lui a données gracieusement. Les statistiques montrent qu'à une époque, notre pays n'était pas seulement grand exportateur de minerais, mais aussi de café, coton et tant d'autres matières premières d'origine agricole. Aujourd'hui, nous devons non seulement travailler dur pour produire ces matières premières, mais aussi transformer une partie de celles-ci en exploitant à fond les avantages comparatifs que nous confère le commerce mondial.

2.6 La justice

La justice est la « Règle de ce qui est conforme au droit de chacun ; volonté constante et perpétuelle de donner à chacun ce qui lui appartient. Le pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser et de punir ; l'exercice de ce pouvoir. Action de reconnaître le droit de quelqu'un à quelque chose, d'accueillir sa plainte, etc., obtenir justice. Action d'accorder à une personne ce qu'elle demande et qu'il est juste qu'elle obtienne ».

La justice est une expression essentielle de l'amour, car lorsqu'on aime on ne peut être que juste. Les Congolais doivent connaître leurs droits primaires ainsi que les mécanismes de défense et de protection de ceux-ci. Il est impératif de promouvoir l'attribution des moyens suffisants à l'appareil judiciaire afin que ce dernier puisse remplir pleinement son rôle de pouvoir réellement indépendant. La RDC ne peut pas se développer si un Etat de droit, où tout le monde est égal devant la loi, n'est pas mis en place. Personne ne peut user de sa position pour écraser les autres et les dépouiller de leurs droits fondamentaux. Toute entrave à la loi et à la bonne marche du pays doit être punie proportionnellement afin de décourager les esprits égoïstes et malveillants.

2.7 Le civisme

Le civisme est la vertu du citoyen. C'est la priorité donnée par le citoyen aux intérêts de la nation sur ses intérêts particuliers.

Le civisme, c'est à la fois le dévouement à la chose publique et le sens des devoirs collectifs au sein d'une société. Nous devons assumer nos responsabilités et nos devoirs du citoyen pour contribuer à l'avancement de la société. Et comme le disait Jean-Pierre Chevènement : « pour être du côté des gagnants, nous ne pouvons pas nous contenter de former de bons ouvriers ou de bons ingénieurs, nous devons aussi former de bons citoyens ».

2.8 La responsabilité

La responsabilité est l'obligation de répondre, d'être garant de certains actes. Répondre de ses actions ou de celles des autres.

Tout citoyen doit se sentir utile à la société. Ainsi, il doit être capable d'identifier sa contribution soit personnelle, soit collective dans la construction de l'édifice national. Il est irresponsable de continuer à penser que c'est seulement les autres, y compris les étrangers, qui doivent soit construire le pays, soit sont à la base de la destruction du pays. Avant de chercher ailleurs les raisons du délabrement du pays, commencer par regarder autour de soi. Chacun de nous doit être en mesure d'analyser les

conséquences de ses actes sur l'avenir du pays. Les Congolais d'aujourd'hui ont la responsabilité de corriger les erreurs du passé et de préparer l'avenir des Congolais de demain.

2.9 La discipline

Selon Littré, la discipline est la « Règle de conduite commune à une multitude, aux membres d'un corps. C'est la manière de se conduire suivant les règles d'une profession ; ensemble de règles et devoirs professionnels imposés aux membres d'un ordre, d'une corporation ». Le Nouveau Petit Robert abonde dans le même sens lorsqu'il écrit : « Règle de conduite commune aux membres d'un corps, d'une collectivité et destinée à y faire régner le bon ordre ».

Le laxisme ne permet pas à l'homme de dompter son environnement. Seule la discipline c'est-à-dire l'observance des règles et obligations qui régissent la collectivité permet à l'homme de faire des tâches qui lui sont confiées avec rigueur.

2.10 L'intégrité

L'intégrité est l'« état d'une chose qui a toutes ses parties, qui n'a subi aucune altération. Par extension, c'est l'état d'une chose saine et sans altération. Qualité des personnes ou des choses intègres ».

Pour que le pays prospère, il est impératif qu'il y ait une génération des congolais honnêtes et intègres, qui appliquent les principes de base généralement reconnus dans la bonne conduite des affaires. Les hommes et femmes politiques ainsi que les mandataires des sociétés étatiques doivent se soumettre à la règle de bonne gouvernance comme dans les entreprises privées. Nous devons nous débarrasser de l'étiquette d'homme léger et corrompible à souhait qui nous colle à la peau.

2.11 La diversité

Nous devons nous accepter avec toutes nos différences de langue, de tribu, d'ethnie, de physionomie, de sexe, de religion, de condition sociale et de condition physique. La diversité est un atout majeur que nous devons saisir pour développer notre pays. Aucun congolais ne doit souffrir d'une quelconque discrimination parce qu'il n'appartient pas à l'ethnie du « chef ». Tout Congolais doit avoir les mêmes droits et obligations. La femme doit être traitée sur le même pied d'égalité que l'homme. La personne vivant avec handicap doit être pleinement intégrée dans la société car elle a quelque chose à offrir au pays. L'acceptation de notre diversité est essentielle dans la mesure où aucune nation ne peut se bâtir sur la méfiance et l'exclusion.

2.12 La compétence

La compétence est l'« aptitude reconnue légalement à une autorité publique de faire tel ou tel acte dans des conditions déterminées ».

La République doit privilégier la compétence dans tous les domaines de la vie nationale. Le Congolais doit connaître ses capacités et ses limites pour s'adonner à des activités en rapport avec son domaine de compétence. L'entreprise et l'administration à leur tour devront assurer à leur personnel une formation continue afin que celui-ci soit à jour par rapport au reste du monde. Il faudra laisser de côté le népotisme, le clientélisme et le tribalisme pour favoriser la compétence et les preuves sur terrain. C'est pour cette raison que notre système d'éducation doit être adapté pour produire les compétences nationales dont la société a besoin.

2.13 Le respect de l'environnement

Le respect de l'environnement doit être intégré dans notre vie quotidienne. Nous avons le sol, la faune et l'hydrométrie qui font rêver tant d'autres peuples que monde. Il est plus que nécessaire de préserver les écosystèmes pour éviter les déséquilibres qui peuvent s'avérer dangereux pour l'homme. L'aménagement du territoire doit tenir compte des spécificités de reliefs de nos agglomérations. Par ailleurs, nous devons mettre en place des mécanismes de réaction rapide en cas de catastrophes naturelles, accidents et autres situations d'urgence pour assurer la sécurité des biens et des personnes.